

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 20 mai 2022****Salle d'honneur de la mairie à 18h00**

Le compte-rendu des délibérations suivantes a été affiché sur le panneau de la Mairie le 23 mai 2022.

La convocation du Conseil Municipal avait été établie le 16 mai 2022.

Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, M. DERIOT, M. FREZE, Mme ARTHAUD, M. DEVILLERS, Mme PETEY, M. LABBACI, M. PAUTOT, M. BOURGON, M. VALZER, Mme EDY, M. FALLOT, Mme RODRIGUEZ, M. MICHEL, Mme PAILLET, Mme MARCHE, Mme CANONNE, Mme GUILMAILLE, M. KIEFFER.

Absentes : Mme RAHON (pouvoir à M. ALLAIN), Mme RUISSEAUX (pouvoir à Mme ARTHAUD).

M. Frézé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Affaires générales :**2022-27 Election du maire****2022-28 Fixation du nombre des postes d'adjoints****2022-29 Election des Adjoints**

Affaires générales :

2022-27 Election du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. ALLAIN, maire sortant, confie la présidence de séance à M. Valzer, conseiller présent le plus âgé, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du nouveau maire.

Messieurs Dériot et Allain se déclarent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Dériot obtient 18 voix (dix-huit voix)

M. Allain obtient 4 voix (quatre voix)

M. Dériot, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Mrs. ALLAIN et HEQUETTE, Mme GAUTHIER quittent la salle à 18h10.

M. Kieffer quitte la salle à 18h15.

2022-28 Crédit des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Pour rappel :

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 2500 à 3499	23	6

M. le maire propose de fixer le nombre de poste d'adjoints à 5.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 5 postes d'adjoints.

2022-29 Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

M. le maire propose la liste suivante :

M. Alex Frézé, Mme Stéphanie Arthaud, M. Patrick Devillers, Mme Emilie Petey, M. Joseph Labbaci

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 12

- La liste proposée par M. le maire ayant obtenu 18 voix, soit la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. Alex Frézé, Mme Stéphanie Arthaud, M. Patrick Devillers, Mme Emilie Petey, M. Joseph Labbaci.

RÉCAPITULATIF

Liste des délibérations, numérotées dans l'ordre chronologique :

♦ Délibération	22-27	Election du Maire 18 voix pour, 1 abstention, 4 contre
♦ Délibération	22-28	Fixation du nombre des postes d'adjoints Unanimité
♦ Délibération	22-29	Election des adjoints Unanimité

SIGNATURES

Loïc ALLAIN		Stéphanie ARTHAUD	
Laurent BOURGON		Morgane CANONNE	
Pascal DÉRIOT		Patrick DEVILLERS	
Dominique EDY		David FALLOT	
Alex FREZE		Marie-Claude GAUTHIER	
Elodie GUILMAILLE		Thibaut HEQUETTE	
Laurent KIEFFER		Joseph LABBACI	
Brigitte MARCHE		Cédric MICHEL	
Mylène PAILLET		Marc PAUTOT	
Emilie PETEY		Joëlle RAHON	xxxxxxxxxx
Charlotte RUISSEAUX	xxxxxxxxxx	Sylvaine RODRIGUEZ	
Claude VALZER			